



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Conseil des commissaires de la CSRDN : Quand complémentarité et collaboration influencent la réussite des élèves

(Saint-Jérôme, le 18 janvier 2017) – Après avoir passé les deux premières années de leur mandat à lutter contre l'abolition de la démocratie scolaire, les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) ont entrepris, pour l'année 2016-2017, un processus de perfectionnement visant à assurer une complémentarité optimale entre leur instance et l'administration de la CSRDN en plus de maximiser l'aspect collaboratif entre l'équipe administrative et le conseil des commissaires. Ultiment, cette démarche donnera à la commission scolaire, l'agilité et la souplesse lui permettant de réagir plus rapidement aux nombreux défis corporatifs auxquels elle est confrontée.

Ce cheminement de formation s'inscrit dans la volonté des membres du conseil des commissaires d'être plus proactifs dans l'actualisation de leur mandat et d'être mieux outillés pour prendre les décisions favorisant toujours la réussite du plus grand nombre d'élèves.

Dans cette perspective, il est important pour les membres du conseil des commissaires de bien comprendre le partage des rôles entre la fonction qu'ils occupent (fonction politique) et la fonction administrative assurée par la direction générale de la commission scolaire. Cette compréhension des rôles est l'assise de la confiance, du respect, du travail d'équipe et de l'éthique liée à leur fonction.

À titre de représentants élus et d'administrateurs publics, les commissaires ont comme mandat de déterminer les orientations stratégiques de la CSRDN, de veiller à la qualité des services et à l'efficacité de l'organisation. Pour remplir ce mandat, ils doivent impérativement connaître les besoins de la clientèle, déterminer la vision et les orientations qui guideront le plan stratégique, allouer équitablement les ressources sur l'ensemble du territoire desservi par la CSRDN, veiller à l'équilibre budgétaire, suivre les résultats et en rendre compte, analyser les risques, le tout, en tenant compte de l'ensemble des parties prenantes gravitant autour de la CSRDN, à l'interne comme à l'externe. L'écoute et la communication sont donc des facteurs déterminants dans l'atteinte de leurs objectifs d'efficacité et de performance.

En ayant une connaissance fine de leur rôle et en s'engageant pleinement envers la mission de la CSRDN, les membres du conseil des commissaires sont en mesure d'apporter un plus grand soutien au leadership administratif et pédagogique assuré par les membres de la direction générale. Cette synergie implicite à la dynamique qui règne entre l'équipe administrative et les membres du conseil des commissaires aura des effets bénéfiques sur l'ensemble de la communauté apprenante de la commission scolaire puisque la réussite des élèves se situe au cœur de chacune des actions posées par ces deux instances.

-30-

Source : Nadyne Brochu
Conseillère en communication
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord - 450 438-3131, poste 2103
brochun1@csrdn.qc.ca

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

450 438-3131 / csrdn.qc.ca

CENTRE ADMINISTRATIF 1

995, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

CENTRE ADMINISTRATIF 2

795, rue Melançon
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4L1